

ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX COMMERCES D'ALIMENTATION

OUTIL POUR COMPRENDRE ET UTILISER LA CARTOGRAPHIE
DES UNITÉS RÉSIDENTIELLES RÉPONDANT AUX CRITÈRES DE DÉSERT ALIMENTAIRE

Octobre 2017

POURQUOI FAUT-IL SE PRÉOCCUPER DE L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX COMMERCES D'ALIMENTATION?

Lorsqu'on considère l'environnement alimentaire dans un milieu, l'accessibilité géographique représente un élément important à prendre en compte. Il est reconnu qu'un meilleur accès à des aliments nutritifs est associé à de meilleures habitudes alimentaires. De nombreuses études soulignent que les résidents des secteurs offrant une plus grande abondance d'aliments nutritifs dans les lieux d'approvisionnement situés à proximité en consomment davantage. (Parent, 2015)

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'accessibilité géographique à des commerces d'alimentation peut avoir un impact sur l'alimentation des citoyens. Malheureusement, les quartiers plus défavorisés sont souvent moins bien desservis. Un faible accès géographique aux divers commerces alimentaires dans ces secteurs contribue également à créer ou maintenir des inégalités sociales de santé, notamment des inégalités alimentaires chez les populations défavorisées.

Les personnes âgées ou à mobilité réduite, les parents de jeunes enfants et les personnes n'ayant pas accès à un véhicule motorisé sont généralement plus captifs de leur secteur de résidence. Ils auraient tendance à s'approvisionner à proximité. L'existence de commerces de proximité offrant des aliments sains et nutritifs peut alors leur être particulièrement profitable. (Parent, 2015)

**AMÉLIORER L'ACCÈS PHYSIQUE ET ÉCONOMIQUE AUX ALIMENTS SAINS ET NUTRITIFS
CONTRIBUE À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE DES COMMUNAUTÉS**

Dans Lanaudière, le Comité régional en sécurité alimentaire est préoccupé par la création d'environnements favorables à la sécurité alimentaire. Améliorer l'accès à des aliments sains et nutritifs est l'un des objectifs de son plan d'action (Table des partenaires du développement social de Lanaudière, 2016). Plus spécifiquement, il vise l'amélioration de l'offre alimentaire dans les commerces de proximité situés dans les déserts alimentaires.

Pour mobiliser et soutenir les acteurs locaux et régionaux soucieux de l'accessibilité alimentaire, un outil cartographique, basé sur les travaux de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), est ici proposé (Robitaille, 2012; Robitaille et Bergeron, 2013). Les cartes produites permettent de localiser les unités résidentielles correspondant aux critères de déserts alimentaires, tant en milieu urbain qu'en milieu rural. Cette cartographie constitue un outil intéressant, parmi d'autres, qui comporte malgré tout plusieurs limites. Jumelée aux connaissances et aux observations des acteurs-terrain, celle-ci pourra permettre d'initier la réflexion sur le portrait de l'accessibilité géographique aux différents commerces d'alimentation.

MAIS QU'EST-CE QU'UN DÉSERT ALIMENTAIRE? Un **DÉSERT ALIMENTAIRE** est défini comme un secteur du territoire habitable qui procure **un faible accès à des commerces** offrant des aliments sains et nutritifs **ET** qui est **défavorisé sur le plan socioéconomique**.

Élizabeth Cadieux
Dominique Corbeil
Josée Payette
Direction de santé publique

QUATRE ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER POUR COMPRENDRE LE CONCEPT DE DÉSERT ALIMENTAIRE

1. DÉFAVORISATION MATÉRIELLE

L'indice de défavorisation de 2011 défini par l'INSPQ est utilisé pour identifier les secteurs désavantagés sur le plan socioéconomique. Ces secteurs correspondent à des **aires de diffusion**. Seule la dimension matérielle de l'indice est retenue. Celle-ci réfère au concept de pauvreté et à la privation monétaire nécessaire à l'acquisition de biens et de commodités de la vie courante.

Les secteurs considérés comme défavorisés sont ceux qui se situent au 5^e quintile (Q5) de la défavorisation matérielle. Ils englobent environ 20 % de la population ayant les conditions les moins favorables en fonction du taux d'emploi, de la scolarisation et du revenu moyen de la population totale du territoire de référence choisi. La notion de **territoire de référence** est fondamentale, car le choix de ce territoire (région, réseau local de services, municipalité régionale de comté, province, etc.) s'effectue en fonction des objectifs et des besoins de chaque utilisateur. Il est important de rappeler que les conditions de défavorisation n'ont de sens que pour le territoire de référence retenu et les aires de diffusion qui s'y rapportent (Guillemette, Payette et Bellehumeur, 2016). Par conséquent, **le Q5 varie selon le territoire de référence**. Celui-ci est toujours précisé dans le titre de la carte.

▪ Aire de diffusion et son statut (urbain-rural)

Les aires de diffusion (AD) constituent les plus petites unités territoriales utilisées par Statistique Canada pour lesquelles des données sont disponibles. Ces dernières regroupent généralement de 400 à 700 personnes ayant des caractéristiques socioéconomiques relativement homogènes, à l'intérieur d'un ou de plusieurs pâtés de maisons. Chacune de ces aires sont classifiées en statut **urbain** ou **rural**. Les AD urbaines sont les aires localisées dans les municipalités comprises dans des entités territoriales définies par Statistique Canada, soit :

- les régions métropolitaines de recensement (RMR);
- les agglomérations de recensement (AR).

Dans la région de Lanaudière, toutes les aires de diffusion des municipalités des MRC des Moulins et de L'Assomption, ainsi que celles de la municipalité de Lavaltrie sont considérées **urbaines**, car elles font partie de la RMR de Montréal. De même, les aires de diffusion des municipalités de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée et Saint-Paul sont **urbaines**, car elles font partie de l'AR de Joliette (Robitaille, 2012). Toutes les autres aires de diffusion de la région sont donc rurales puisqu'elles ne font pas partie de la RMR ou de l'AR.

2. COMMERCES D'ALIMENTATION

L'information concernant la localisation et la typologie des commerces d'alimentation provient de la base de données des permis de vente d'aliments au détail émis par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Il répertorie les commerces d'alimentation en 2015. Toutefois, depuis cette date, plusieurs commerces sont peut-être fermés, alors que d'autres ont pu s'installer. Aucune modification n'a été apportée. Dans le fichier, les catégories de commerces sont les suivantes : épicerie, marchés publics, commerces de fruits et de légumes, boucheries, pâtisseries, poissonneries et supermarchés. Les dépanneurs et les restaurants n'en font pas partie.

3. DISTANCE D'ACCESSIBILITÉ À UN COMMERCE D'ALIMENTATION

Il s'agit de la distance à parcourir entre le lieu des unités résidentielles¹ et le commerce d'alimentation le plus proche, en utilisant le réseau routier. Elle est exprimée en mètres.

4. SEUIL DE FAIBLE ACCÈS

En milieu urbain, un seuil de plus d'un kilomètre entre l'unité résidentielle et le commerce d'alimentation le plus proche a été utilisé; en ce qui a trait au milieu rural, le seuil considéré a été de plus de 16 kilomètres.

¹ L'information sur le nombre d'unités résidentielles provient du fichier de localisation des immeubles du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). La liste utilisée par l'INSPQ réfère à l'année 2016 (INSPQ, 2017).

LOCALISER LES DÉSERTS ALIMENTAIRES COMMENT INTERPRÉTER LA CARTE?

Trois éléments sont illustrés sur les cartes produites par le Service de surveillance, recherche et évaluation.

Défavorisation matérielle selon le territoire de référence

Les différentes couleurs du fond de carte représentent le niveau de défavorisation matérielle des communautés. La couleur **rouge** correspond aux secteurs ayant les conditions les plus défavorables selon l'indice de défavorisation matérielle (Q5).

Commerces d'alimentation

Les triangles jaunes (▲) représentent la localisation des commerces à partir des coordonnées fournies par l'INSPQ.

Unités résidentielles

Chaque point correspond à la localisation d'une unité résidentielle correspondant aux critères de **désert alimentaire**. Le point bleu (●) représente un **désert urbain**; le point rose (●) un **désert rural**.

DÉSERT URBAIN

Défavorisation matérielle Q5

Distance > 1 km

Aire de diffusion avec un statut urbain

DÉSERT RURAL

Défavorisation matérielle Q5

Distance > 16 km

Aire de diffusion avec un statut rural



QUE FAIRE MAINTENANT QUE DES DÉSERTS ALIMENTAIRES SONT IDENTIFIÉS SUR MON TERRITOIRE? QUELQUES IDÉES INSPIRANTES POUR AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ À UNE SAINE ALIMENTATION

Pour mettre en place des initiatives prometteuses, il est essentiel de compter sur l'implication du milieu municipal ainsi que sur un réseau de partenaires diversifiés. Également, il faut bien connaître les besoins de la population et les ressources existantes, tout en s'assurant d'avoir le soutien nécessaire (financier, ressources humaines, etc.) à leur réalisation. Quelques initiatives possibles :

- Implication d'entreprises d'économie sociale telles que les coopératives gérées par la communauté;
- Livraison de produits alimentaires à prix modiques à des points de chute, tel que le projet « Bonne Boîte, Bonne Bouffe »;
- Développement de commerces ambulants (boulangeries, boucheries, fruiteries, etc.) afin de varier l'offre dans les petites municipalités et les quartiers;
- Gouvernance territoriale partagée, qui prône une mise en commun des services, par exemple : plusieurs municipalités proches les unes des autres se partagent une épicerie;
- Amélioration du transport public vers les épiceries;
- Mise en place d'initiatives d'agriculture urbaine facilitées par l'offre de parcelles de jardins par la municipalité;
- Déploiement de nouvelles formes de distribution alimentaire comme les marchés publics, les stands à la ferme, les jardins communautaires et collectifs;
- Vente de produits alimentaires nutritifs dans les commerces de proximité comme les pharmacies et les dépanneurs;
- Recherche de moyens pour conserver les commerces déjà en place, ou pour encourager des commerçants à ouvrir une épicerie dans ces communautés, en concordance avec les besoins de la population, par exemple :
 - des incitatifs fiscaux ou financiers (prêts avantageux, crédits de taxes, subventions, etc.);
- Soutien aux organismes d'aide alimentaire afin qu'ils soient mieux en mesure d'offrir des aliments nutritifs aux familles en situation de défavorisation.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GUILLEMETTE, André, Josée PAYETTE et Patrick BELLEHUMEUR. *Localiser la défavorisation. Mieux connaître son milieu. Indice de défavorisation matérielle et sociale de 2011. Territoire de référence - Région de Lanaudière*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016. (documents disponibles pour chacune des MRC : D'Autray, Joliette, L'Assomption, Les Moulins, Matawinie, Montcalm)

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. *Description des variables présentes au fichier transmis au Service de surveillance, recherche et évaluation*, 13 février 2017.

PARENT, Marie-Pier. *Améliorer l'offre alimentaire dans les commerces de proximité situés dans les secteurs défavorisés (dépanneurs, pharmacies, petites épiceries, etc.)*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, Service de promotion des saines habitudes de vie, 2015.

ROBITAILLE, Éric. *Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services : un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Direction du développement des individus et des communautés, 2012.

ROBITAILLE, Éric, et Pascale BERGERON. *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires du Québec : analyse de situation et perspective d'interventions*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Direction du développement des individus et des communautés, 2013.

TABLE DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LANAUDIÈRE. *Plan d'action régional en sécurité alimentaire de Lanaudière 2015-2018*, Joliette, 2016.



Auteures

Élizabeth Cadieux, Service de surveillance, recherche et évaluation

Dominique Corbeil, Service de promotion, prévention et organisation communautaire

Josée Payette, Service de surveillance, recherche et évaluation

Comité de lecture

Geneviève Filteau, Service de promotion, prévention et organisation communautaire

Nathalie Loyer, La Soupière Joliette-Lanaudière

Conception graphique et mise en page

Micheline Clermont

On peut télécharger ce document sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca sous *Documentation/Santé publique/Sécurité alimentaire*.

Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

CADIEUX, Élizabeth, Dominique CORBEIL et Josée PAYETTE. *Accessibilité géographique aux commerces d'alimentation. Outil pour comprendre et utiliser la cartographie des unités résidentielles répondant aux critères de désert alimentaire*, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation et Service de promotion, prévention et organisation communautaire, octobre 2017, 4 pages.

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2017

Dépôt légal

Quatrième trimestre 2017

ISBN 978-2-550-79689-3 (imprimé)

978-2-550-79690-9 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière**

Québec 